



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

Monsieur RODRIGUEZ Michel
675 Boulevard Paul Pons
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Affaire suivie par : Chloé CUARTERO

Dossier : DP0840542500357

Demandeur : RODRIGUEZ Michel

Déposé le : 19/12/2025

Travaux : 675 Boulevard Paul Pons 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.
- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)**: l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.
- **Déclaration de votre nouveau projet sur votre compte fiscal** : [impôts.gouv.fr / gérer mes biens](http://impôts.gouv.fr/gérer mes biens)
- (procédure décrite ci-après)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

23 DEC 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Françoise MERLE.



Françoise MERLE

Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.



Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

A screenshot of the 'Connexion à votre Espace particulier' (Connection to your Private Space) page. It features fields for 'Numéro fiscal' (with a red oval) and 'Mot de passe' (with a red oval). Other visible elements include a 'Changer d'utilisateur' button, a 'Renseigner votre mot de passe' section, and a 'Se connecter' button. To the right, there are dropdown menus for forgotten passwords, password modification, service availability, and cookie management, along with a 'Payer en ligne' (Pay online) section.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers ».

A screenshot of the 'Mon espace particulier' (My Private Space) dashboard. It includes a 'Tableau de bord' (Dashboard) tab and other tabs for 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers' (which is highlighted with a red oval), 'Déclarer', and 'Autres services'. Below the tabs, there's a section for 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online declaration of revenues) with a 'Accéder à la correction en ligne' button. At the bottom, there are links for 'À quoi servent mes impôts?' and 'Payer en ligne mes impôts'.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

The screenshot shows a list of properties under the heading 'MES BIENS'. A search bar at the top left contains the placeholder 'Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)'. To the right of the search bar is a blue button labeled '1 déclaration attendue'. Below the search bar is a black button labeled 'Détails les biens'. The list includes two items:

- A property icon (house) followed by the text 'Maison L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)'.
- A property icon (construction site) followed by the text 'L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)'. This item has a red oval drawn around its 'Renseignements fonciers attendus' button, which is highlighted in blue.

At the bottom of the list are four buttons: 'Déclaration d'occupation' (blue), 'Consulter' (black), 'Renseigner' (blue), and another 'Consulter' (black).

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

The screenshot shows the 'N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT' page. At the top, there is a navigation bar with tabs: 'Introduction' (highlighted in blue), 'Propriétaire', 'Nature des travaux', 'Date d'achèvement', and 'Récapitulatif'. Below the tabs, a note states: 'Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires'. The main content area contains the following text:

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Below this text are two sections:

- 'Documents utiles': A note says 'Aucun document n'est nécessaire'.
- 'Moyens de contact': A note says 'Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique <Mon Profil>'.

At the bottom left is a link 'En savoir plus sur le traitement de mes données'. At the bottom right is a red oval drawn around the 'Commencer' button, which is highlighted in blue. There are also 'Retour à l'accueil' and 'Suivant' buttons.

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500357		
Demande du :	19/12/2025 - affichée en Mairie le : 19/12/2025	Destination : Habitation
Par :	M. RODRIGUEZ Michel	
Demeurant à :	675 Boulevard Paul Pons 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	SP créée : 0 m ²
Pour des travaux de :	Régularisation de la transformation dès la construction (sans création de surface de plancher ni modification des ouvertures) de la salle de jeu en salon/cuisine, de la buanderie en chambre, et du débarras en salle de bain/bureau.	
Sur un terrain sis :	675 Boulevard Paul Pons 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : CK-0655, CK-0659	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone UC du PLU en vigueur,

Vu le porté à connaissance du Plan de prévention des risques inondation du Coulon/Calavon en date du 28/03/2019 Aléa résiduel,

Considérant qu'il n'y a pas de changement d'usage des surfaces déjà considérées comme habitable, ni du fait d'aggravation du risque lié à la zone inondable.

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

ARTICLE 2 : Elle est assortie des prescriptions suivantes :

Décision exécutoire le

23 DEC. 2025

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

23 DEC. 2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...)* qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
 - **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 3 ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.
 - **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
 - **DELAIS ET VOIES DE RE COURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les UN MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
 - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
-